



Paris, le 9 octobre 2024

## **Au tribunal, la direction du « Canard Enchaîné » ne recule devant aucun renvoi !**

Mardi 8 octobre, devant la 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle du Tribunal de Paris, plutôt que de défendre l'intérêt social du *Canard Enchaîné*, la direction du journal satirique a une nouvelle fois préféré défendre ouvertement ses anciens dirigeants, Michel Gaillard et Nicolas Brimo, poursuivis pour abus de biens sociaux au détriment de l'entreprise.

Se ruant sans modération sur les problèmes de santé de leur ami André Escaro, 96 ans, troisième prévenu de l'affaire, ils ont offert, par la voix de leurs avocats, un récital au tribunal pour réclamer et obtenir le renvoi de leur procès en juillet 2025. On n'en attendait pas moins de ceux qui, depuis des mois, claironnent leur innocence et leur empressement à la prouver !

On pouvait en espérer un peu plus, en revanche, de la direction actuelle du *Canard*, dont le président Erik Emptaz écrivait ces lignes dans le journal, le 20 décembre dernier, au moment du renvoi en justice de ceux qui l'ont installé au pouvoir : « *Les "renvoyés", qui contestent fermement les faits, réservent évidemment leurs explications au tribunal. Ils ont hâte.* » Hâte, surtout, de s'expliquer le plus tard possible et de solliciter le report de leur audience, avec le soutien de leur digne héritier.

Le même président du *Canard* expliquait encore le matin du procès dans *Libération* : « *Cela fait un moment que cette affaire dure, on ne serait pas mécontent que ça se termine* ». Mais il mandatait l'après-midi son avocat, Didier Leick, pour s'associer aux demandes de renvoi déposées par la défense...

La sale affaire d'emploi fictif « Escaro » va donc continuer à plomber les ailes de notre cher *Canard* jusqu'à l'été prochain et sa direction, qui n'en a cure, prend le risque de décrédibiliser davantage le travail de ses investigateurs.

Quelle crédibilité peut avoir *Le Canard* lorsque ses enquêteurs dénoncent à tout-va des emplois fictifs alors que ses patrons soutiennent leurs prédécesseurs poursuivis pour les mêmes faits ?

Quelle crédibilité peut avoir *Le Canard* lorsque son directeur de la rédaction, Jean-François Julliard, vient se présenter à la barre en tant que témoin de la défense, pour le compte du pré-

venu Michel Gaillard ? Tandis que, dans le même temps, son président Erik Emptaz constitue *Le Canard* partie civile pour l'affichage...

Quelle crédibilité peut avoir *Le Canard* lorsque les avocats de la défense et ceux de cette « partie civile » pour la galerie s'entendent comme larrons en foire à la barre, se payant le luxe de dénigrer sept journalistes maison syndiqués qui, eux, se sont constitués partie civile dans l'intérêt social réel de leur entreprise ?

Enfin, quelle crédibilité peut avoir *Le Canard* quand sa direction tente de faire croire qu'elle porte la voix de toute une rédaction au tribunal ?

Elle ne porte pas la voix de la rédaction, sa section SNJ-CGT est là pour en témoigner chaque jour un peu plus. Elle ne porte que la communication de crise d'un conseil d'administration qui, depuis deux ans et demi, gère *Le Canard* comme chacun peut le constater.

Pas de procès, pas de clarification.

Pas de procès, pas de réparation pour le journal, dont la réputation a été ternie par ses dirigeants...

Mais, en attendant, sait-on jamais, la possibilité de demander pour la énième fois à un ministre le licenciement du délégué syndical qui a révélé l'affaire, et s'en prendre aux autres syndiqués qui ont osé se porter partie civile à ses côtés.

Les lecteurs, à qui l'on doit tout, à commencer par la vérité qui leur a été cachée dans les pages du *Canard*, vont eux aussi devoir attendre neuf longs mois.

Jusqu'aux... prochaines demandes de renvoi qui ne manqueront pas !

**La section SNJ-CGT du « Canard Enchaîné »**